

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N°817 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendance

N°817

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le télégramme ministériel n° 196, du 20 juillet 1939, prescrivant la promulgation à la Côte française des Somalis et dépendances. le décret du 25 juillet 1939 Vu le télégramme-circulaire ministériel n° 24 du 1^{er} août 1959, prescrivant la promulgation, à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 25 juillet 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Ont nromnlonée à la Cote française des Somalis et dépendances 1° Le décret du 25 juillet 1939 portant modification à l'article 4 du décret du 29 Juillet 1924 déterminant le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis 2° Le décret du 29 juillet 1939 codification des textes relatifs à la sûreté extérieure de l'Etat. Art.2 –Le présent arrêté sera enregistré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert

DESCHAMPS